

ARRETE PORTANT SUR LA CREATION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX EN DEUXIEME ET TROISEME ANNEE DE LICENCE

La Présidente de Sorbonne Université

- VU** Le code de l'éducation, notamment les articles L.612-3, D.612-1-13 et suivants
- VU** L'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- VU** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU** la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université en date du 12 décembre 2023 et du conseil d'administration du 30 janvier 2024 fixant les capacités d'accueil en Licence ainsi que les attendus dans les disciplines du périmètre des Facultés des Lettres, de Santé et Sciences et Ingénierie.

ARRETE :

Article 1

La commission d'examen des vœux **de la seconde et de la troisième année de licence** pour les mentions de Chimie, Physique, Mathématiques, Informatique, Sciences de la Vie, Sciences de la Terre, Mécanique, Electronique - Energie Electrique - Automatique est constituée comme suit pour l'année universitaire 2024/2025 :

Président de la commission

- Monsieur Denis COTE – Professeur des Universités – UFR de Physique

Membres de la commission

- Monsieur Jean-Camille CHASSAING – Professeur des Universités – UFR d'Ingénierie
- Monsieur Jean-Lou DESBARBIEUX – Maître de conférences – UFR d'Ingénierie
- Monsieur Franck FERREIRA – Professeur des Universités – UFR de Chimie
- Monsieur Alexandre GUILBAUD – Maître de conférences – UFR de Mathématiques
- Madame Emmanuèle MOUCHEL-VIELH – Professeure des Universités – UFR de Sciences de la vie
- Madame Sophie NEVEU – Professeure des Universités – UFR de Chimie
- Madame Chrystèle SANLOUP – Professeure des Universités - UFR Terre, environnement, biodiversité et OSU Ecce Terra
- Monsieur Jacques SMULEVICI – Professeur des Universités - UFR de Mathématiques
- Monsieur Nicolas TREPS – Professeur des Universités – UFR de Physique
- Monsieur Farouk VALLETTE – Maître de conférences - UFR d'Ingénierie

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats sur le site internet de Sorbonne Université ainsi que par voie d'affichage au sein du département de formation ou de l'unité de formation et de recherche (UFR).

Article 3

Le Directeur des Formations et de la Vie Etudiante de la Faculté des Sciences et Ingénierie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 février 2024.
La Présidente de Sorbonne Université

Pour la présidente et par délégation
la vice-présidente
formation et vie étudiante


Stéphanie Bonneau